



Trois artisans et commerçants de Grand Châtellerauld récompensés pour leur engagement environnemental

mercredi 23 novembre 2022, par [lpe](#)

Dans le cadre du programme Européen LEADER du GAL Nord-Vienne et du programme de prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Vienne a déployé l'opération « Éco-défis des commerçants et des artisans » sur une partie du territoire de Grand Châtellerauld.

Pour rappel, ce label a été créé par les chambres consulaires du Val-de-Marne en 2008 et déployé sur une partie du territoire français. Cette opération consiste à valoriser les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement en relevant un certain nombre de défis sur les thématiques de la prévention et la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, la gestion de l'eau, les transports, les matières premières et les éco-produits.

Les entreprises doivent relever 3 défis (dont 2 sur les déchets) , et obtenir 5 étoiles a minima.

13 entreprises ont été récompensées, dont 3 particulièrement mises à l'honneur ce mardi 22 novembre :

- catégorie bronze : LA MENUISERIE COURIVAULT à Leugny
- catégorie argent : BOULANGERIE Olivier AILLER à Châtellerauld
- catégorie or : NOIR ET BLANC COIFFURE, Claudie COIRAULT MORGEAU, à Naintré.

Réduction des emballages, mobilité électrique, recyclage de cheveux, amélioration du tri des déchets sont les actions qui ont fait la différence.